Unorato.

J. L. Onorato.

Unorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

### Propriété de Valeur

# 829 RUE DU CANAL, carré des rues Bourbon, Dauphine et Iberville,

A MOINS D'UN DEMI-ILET DE LA Plus Grande Maison Blanche et de l'Hôtel Audubon, qui touchent au Ciel.

d'autres grands magasins de détail. D. H. Holmes Co. et

La Bâtisse à un Etage | No 1509 rue des Français |

Buvette, Salle de Pool et Résidence 1524 Av. des Champs-Elysées,

Et de Beaux Sites pour y Bâtir,

RUE CLAIBORNE,

Cottage de Résidence, No 2116 rue N. Claiborne, Cottage Simple No — rue Barthé-

lemy et

Un Carré Entier,

N. Claiborne, N. Robertson, Barthélemy et Mazant.

## A l'Encan, à des Conditions Hors de l'Ordinaire, Jeudi, 28 Mars 1807.

S. I ne Baronse des Propriétés Foncières, S. I ne Baronse de Baronse de la faction de spreadect. co. a sevent—

1° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui rey trouvent, ettous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de qualque façon en dependant, situés dans le duxième district de cette ville, dans l'ilet, borne par les rues l'encoignure de la rue Dauphine, désigné somme le Troisième District de cette ville, dans l'ilet, borne par les rues de quelque façon en dependant, situés dans le conte ville, dans l'ilet, borne par les rues de l'encoignure de la rue Dauphine, désigné somme lot No 8, dans l'ilet No 67et meaurant enquarte d'un pouce de face à la rue du Canal par environ cent dix sept pieds dix pouces de profondeur, le tout plus ou moins, mesure américaine, et borné dans le onoreau faut pieds de largeur en comman andit lot et le cambine les constitues et constitues de terre comme eult, à savoir:

(a) un lot de terre situé dans le No soixandar pieds de largeur en comman andit lot et le cambine constitue le constitue de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res de chauseée et par des divers locataires au res étages supérieurs.

2° Un certain moreseau on portion de terre avec toutes les bâtises es amélicrations qui res de dages aupérieurs.

2° Un certain moreseau on portion de terre avec toutes les bâtises es amélicrations qui res détages aupérieurs.

2° Un certain moreseau on portion de terre avec toutes les bâtises es amélicrations qui res détages aupérieurs.

2° Un certain moreseau on portion de terre avec toutes les batisses es amélicrations qui res détages aupérieurs.

2° Un certain moreseau on portion

24 16v-24-mars 3 10 17 24 28

sure irançaise treate pieda de face à la rue des Français, par cent pieda de profondeur entre lignes égales et parallèles, lerqueis lots de urre formant parti des lots désignée par les Nos 3 et 4, lesqueis forment partie du lot désigné par le No 113 de l'ilet 14 sur un plan du faubourg Marigny et (c) deux certaine, ots ou portions de terre désignée par les Nos un et deux de l'ilet No 14, meaurant chacun, en meaure française, trente pieda de face à la rue des Français par cent vingt pieda de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan dressé par L. Surg', le 10 mar; 1835,

1836, et déposé en al étude de H. Pedesclaux

borae). Barthélemy et Marant, lequel carré a deux cent soixante sept pieds, trois-pouces et trois lignes rue Robertson, sur trois cent quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes de façade eur chacque des rues Bar-thélemy et Marant, et deux cent soixant-seut pieds trois pouces et trois lignes rue Claiborne. Sept pieds truss poulses et sies ingastrice La propriété 4mement ci deseus décrite a été sabdivisée et sera vendue, d'après un plan dressé par MM. Dancy & Waddill,

voyers

Conditions—Us quart on plus comptant le reste à un, deux et trois ans, garantie par hypothèque portant d pour ceut par an d intérêt avec les clauses usuelles, les acquéreurs assuments de la contract les contracts de la contract les comptants de la comptant de la co mantie panement de toutes les taxes pour l'année courante 1907, les frais de tous les certificats et des actes de vente à passer devant Edgar Grima, notaire Les revenus provenant de la propriété ici décrité devront être collectés et retenus par les vendeurs jusqu'au passage des actes de vente, et toutes les ventes arconteniers a tous les herres de les propriétés à tous les herres de les propriétés à tous les herres de les passages des actes de vente, et toutes les ventes et passages des actes de ventes et courses les ventes et passages des actes de ventes et courses les ventes et de les passages des actes de ventes et courses les ventes et de les passages des actes de ventes et courses les ventes et courses les ventes et de les les de les de les des de les de les de les de les des de les des de les de l ventes reront sujettes à tous les baux exis tants. Dix pour can du prix d'achar devroug être déposés au moment de l'adjudication en-tre les mains de

Encanteur et agent de propriétés foncières, 318 rue Baronne.

HALL & MONROE, avocats.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

#### Cottages et Magasin dans le Quatrième District, A L'ENCAN.

AUGGESSION DE CATHERINE WETZEL, VEUVE DE BERNARD HAHN-COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS-No 80,027-DIVISION E.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

### MARDI, LE 2 AVRIL 1907, A MIDI.

ANNORUE JUDIUIAIRE.

#### Propriété de Choix du Premier District. No 808 RUE ST-JOSEPH.

Entre les Rues Carondelet et Baronne.

717 RUE LIBERTÉ, à l'Encoignure de la Rue Perrilliat. 1223, 1225 et 1227 RUE SUD ROBERTSON,

Dans l'Affaire de Mme Agnes M. Kilpatrick, femme de Charles C. Cotting, vs D. M. Kilpatrick et als.

MARDI, LE 2 AVRIL 1907, A MIDI.

D'Arris d'are series de l'Arministration de Charles C. Colling, F. Colling, D'Arministration of the Charles C. Colling, D'Arm

VENTES PAR LE SEEREIP, ANNONOR JUDICIAIRE.

Pour être vendu en lots à convenir. 2.400 Boites. George Scheurman ve The Monarch Fruit Company.

Vente d'un chargement de raisine.

Company.

Company.

COUR CIVILE PAR DISTRICT pour la parcisse d'Orléans—Yo 81.418.—En "evit d'un ordre de vente daté le 1er mars 1907, à moi sursesse par l'Honorable Oour Oivile de District pour le paro see d'Orléans, dans l'affaire di-dessus int.tulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, le 14 mars 1907, à 10.30 heures a.m., la propriété diaprès déorites, à sevoir:

Dans l'annexe du Southern Pacific (ancien entrepèt du Coid storage) rues St Joseph et Front—

Pront—
2280 boites étampées, 8 Cr Cal. Lon.
Layer Raisins. 120 boites étampées 4, 3 Cr.
Cluster Cal. London Layer Raisins.
Baid dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les Beax.
H. B. McMURRAY. Shërif Civil de la Parouse d'Orléans Lyle Saxon, avoust pour le demandeur. 3 mars-85 S 14

Spear, Escoffier

ANNONCE JUDICIAIRE. 1 MULET.

William Macheca vs A. A. Tomasovich.

No 81,366-Cour Civile de District pour la parcisse d'Orieans - Division E. paroisse d'Oriéans — Division E.

IDAR SPEAR, ESCOFFIEE & SPEAR—
Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802
rue Perdido.—MARDI, le 19 mars 1907 à
10:80 heures a, m'il sera vendu au No 802
rue Perdido. en vertu des conformément à
un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de
la Cour Civile de District pour la paroisse
d'Oriéans. Division E. daté le 4 mars 1907.
daus l'affaire ci-dessus intitulée:
1 maiet.

1 mulet. Conditions—Comptant sur adjudication 5 mars— 5 12 17 19

# 

### VETEMENTS CONFECTIONNES. d'Articles de toilette et de Chapeaux

804 et 606 RUE DU CANAL.

eurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

confectionnés, Chapenuz es Articles de lagasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et ferme h Cein des rues Dauphine et Bienville, à deux llets de la rue du Canal, 2me District

60000000000 - 0000000000000 Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

Bente Grande et Unique Maison Prançaise à in Alie-Grifant

Venes viniter et vons rendre compte par vous-même du bas prix de me chandises dont je défie toute concurrence. Les ordres de la compar PHONE MAIN 4360

INCORPORFE EN 1855.

Pertes payees au comptant, sans escompte, aussités ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

ORABLES JANVINA, Précident. FERGUS G. LEE, Sourétaire. R. H. ORAIG. Vice-Président.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe. Pius de \$71,000.000 de pertes payées dans les Etat -Unis.

VENTES A L'ENGAN.

VENTES A L'ENGAN.

#### Freed & Clesi.

ANNOHOB JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE.

GRANDE OCCASION SPECULATIVE lPropriétée du Septième District, Carrollton. A l'encan, JEUDI, le 7 MARS 1907, à midi.

PETER HENRY SCHERER VS MME LIZZIE WOMBACERR ET AL. No 79,994—Cour Civile de District, Division C.

LAR FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur—Envertu d'un ingement de la Cour
Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. signé par : Hon. John St. Paul,
juge de la Cour Civile de District, ledit jugement lu et rendu eu cour ouverte la l'Amejeur
de janvier 1907, et signé le 18mejour de janvier 1907, dans i affaire de Peter Henry Scherer,
vs. Mme Lizzte Wombacker et al. No 79,974, il sera vendu a l'enchère publique à la
Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à m di, les propriétés oi-après
décrites à asvoir:

décrites. à savoir:

1º Un certain îlet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, contenant visigt quatre
lots de terre, situé dans le Septième district de la Nouvelle Orièans, le même étant l'îlet No
199, borné par les rues Monree, Léonidas, Jeanette et Birch, et mesurant environ trois cent
pieds de face sur chaque rue.

Les l'améliorations consistant d'un cottage simple No 8605 rue Jeanette, contenant trois
chambres et cuisine, plafonné et tapissé, hangar dans le fond. La maison est en bonne condi-

2º Un certain liet de terre avec les améliorations qui a'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouve-le-Orieans, étant l'îlet No 235, berné par les rues Hamilton, Holly Grove, Hickory et Cohn, arec une façade de trois cent pieds sur chacune des dites rues.

3º Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qu' a'y trouvent, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, liet No 236, borné par les rues Holly Grove, Général Ogden, Hickory et Cohn, avec une taçade de trois cents piede de chaque côté 3 adites Les améliorations consistant des Nos 1802 et 1804 rue Général Ogden; cottags double

Les améliorations consistant des Nos 1802 et 1804 rue Général Ogden; cottage double avec trois chambres de chaque côté.

4º Un certain liet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la Nouvelle Orièans, étant l'îlet No 264, borné par les rues Holly Grovs, Général Ogden, Cohn et Spruce, avec une façade de trois cents pieds sur chacune desdites rues.

5º Dix certains lots de t-rre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la Nile-Orièans dans l'ilet No 174, borné par les rues Jeaunette dans le septième district de la Nile-Orièans dans l'ilet No 1814, borné par les rues Jeaunette, Général Ogden, Eagle et Poplar, désignés comme lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22, les dits lots ent contig s, et meaurent chacun trente pieds de face à la rue Jeaunette par une profondeur de cent vingt pieds entrelignes parallèles, le let 13 formant l'encolgnus des rues Jeannette et Général Ogden, et le let 22 formant l'encolgnus des rues Jeannette et Général Ogden, et le let 22 formant l'encolgnus des rues Jeannette et Eagle.

Les améliorations consistent des Nos 1433-35 rue Général Ogden; cottage double avec deux chambres et cuisine de chaque côté. Aussi une grande écrite et hangar.

6º Dix certains lots de terte, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, dars le septième district do la Nouvelle Oriéans, l'ilet 207, borné par les rues Leonidas, Birch, Montoe et Green, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10; lesdita lots sont contigues et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Leonidas contage double, deux chambres de chaque côté; Nos 1618-20 rue Leonidas, deux chambres de chaque côté. Nos 1626-28 rue Leonidas, deux chambres de chaque côté. Nos 1626-28 rue Leonidas, deux chambres de chaque côté. Nos 1626-28 rue Leonidas, deux chambres de chaque côté. Original de serve des profondeur et les houvelle Oriéans, dans l'et No 178, borné par es rues Protection, Jeannette, Poplar et G

de cent vingt pieds entre lignes parallèles , le lot No 10 formant i enceignure des rues Général de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot No 10 formant i encoguure des rues Général Ogden et Jeannette.

8º Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième diatriot de la Nouvelle Orlèans, dans l'ilet No 173, borné par les rues Protection, Jeannette, Poplar et Général Ogden désignée par les Nos 11 et 12; le-sits interes contique s'et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant du No 8920 rue Jeannette, cottage double; deux chambres.

de chaque côté.

L'attention des placeurs et apéculateurs est appelée à cette spiendide cogasion en une de-

L'attention des placeurs et «péculateurs est appelée à cette splendide occasion en vue du fait que les propriétée du Septiéme District offrent des avantages sans égales comme placement et ret profitable avec argmentation certaine dans l'avenir. Le capitaliste, éveillé f.it silencieusement ses placements dans cette section partionlière, satisfait qu'aucung autre section de cette ville, main enant offre le même avancement.

Conditions—Un tiers ou plus cemptant la balance so un et deux aus ; crédit, avec 7 0.0 d'intérêt par an dels dats de l'adjudication jusqu'an balenent, garanti par lien de vendeur avec hypothèque apéciale et toutes les clanses usuelles de sécurité. L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevaut Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur as umant les taxes de 1907 en plus et an-desaus du grix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un déjôt de

10 Off du prix de l'adiudication avec FREED & CLES: Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 826 rue Commune. Stafford, Lambert & Robinson, Howell Carter, Jr. Arthur J. Peters, avecate. 20 jan 20 27 fev 3 10 17 24 mars 3 7

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant sesumer les taxes de 1907 et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant E. T. Fierance.

mateire sux freis de l'acquéreur.

S mars 3 10 17 24 81—av 4

C dans l'affaire di dessus intitulee et numérotés, la propriété d'après décrite, à savoirLes lots Nos 13 à 16 inclusivement, de l'ilet
No 37 du Faubourg Clouet, borné par les rues
Ciouet, Joséphine, Felionana et Solidelle; enregistrés dans le livre du Bureau des Trans
ferts 21, folto 44.
Conditions—Comptant L'acquéreur devant
seeumer les taxes de 1907 et faire un dépôt
comptant de 10 pour cent.
L'acte de venite pardevant E. T. Florance,
in 12-72, aux frais de l'acquéreur.
3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ABNONCE JUDICIAIRE. Une Occasion pour Petit Spéculateur, Deux Lots du Troisième District pour Constraire,

Rue Emily, entre Prosper et St Avid Succession vacante de Noel Vilard.

No 80.697—Cour Civile de District Div. E

"DAE NTROUDBACK & STERN—Léonard

L. Mtern, encanteur — JEUDI, le 4

avril 1907 à midi, à la Bourse des Propriétée
Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu Foncières. No 311 rue Baronne, il sers vendu de descrire publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 21 février 1907, par l'Hon. Ges H. Théard, iuge de la Gour Civile de District pour la parciase d'Orièma, Division E. dans l'affaire ci-deseus intitulée et numé-protée. La propriété ci après décrita à savoir. Les lots cinq et six dans linet No 16 et les dits lots mesurent chacun treute et un pleda de fece à la rue Eurity entre les rues Proper et St Avid acquise le 23 février 1837 ivre des transferts 21 foits 425.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant

Division D

DAR STROUDBACK & STERN— Léonard

L. Stern, Encanteur — JEI'DI. 1e 7
mars 1907 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi. il sers vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 janvier 1907, par l'Hon. W. B. Semmerville, inge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans, Division D. dans l'affaire c'ideseus intitulée et numéro tée, la propriété ai après, à asvoir—
Les lots 12, 13, 14 et 15 dans l'ilet No 38 da:s le Faubourg Washington, borné par les rues Port. St Ferdinand, Force et Vertu, enrégistré dans le livre du Bureau des Transferta 19, folio 368.

Conditions— Comptant, L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente parderant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

TEE **MONONGAHELA RIVER** CONSOLIDATED

de l'acquéreur. - 8 fév-3 10-17 24- mars 3-7

COAL & COKE CO. PAUL NUMBERDAU, Agent

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Families Sollicitées.
La Fourniture de Chârbon aux Naviros
une apécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Jhantiers—En Ville, aur la Levés, au pied
de la rue Raos. Phone 983; Alger,
au Dry Dock, Phone 38.;
Burseu en Ville:

Rue Carondelet 315. PHONE STG. ler est-10m-mer ver d'm

B-Avis est par le présent denné aux crean-ciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notifica-tion les raisons (alls en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présents par Adolfo Dugués ad-ministrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément andit compte. Par ordre de la Cour. THOM a S. CONNELL Greffier.—Ernest T. Florauce, avocat.

AVIS AUX CREANCIERS. Dans l'afaire D'Echany et McBwen Lumber Company, Limited, demandant

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parois e d'Orléans—No 80,622—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnée intéresséed à soir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ent ou pouvent en avoir) pour le presente les residents. les raisons (s'ils en ent on peuvent en avoir)
pour lesqueilles le ler compte priviseire présenté par la Tentenia Benk and Truet Company, et Frederick Querens, Jr. receveurs dans
cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément
audit cempte. Par erdre de la Cour TROMAB COMWELL, Greffiar. — Benjamin
Ory et Dart et Kernan, avocata.

27 68v—27—mars 3 8

# J. Paul Hecker.